Documents de gestion menacés

PÉTITION CONTRE LES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

Le 2 février, une pétition a été lancée à l'adresse du CRPF Nouvelle-Aquitaine pour souligner la menace qui pèse sur les documents de gestion et leur bonne fin. Pétition en cours de signature. Les délégués du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest en Médoc sont chargés de la faire circuler.

«Des sylviculteurs du Médoc de 25 ha et plus viennent de recevoir une demande de vos services leur intimant de présenter un Plan Simple de Gestion conformément à la Loi du 27 juillet 2010.
Document dans lequel les propriétaires s'engagent sur 10 ans voire plus à respecter des obligations de gestion de leur forêt.
Nous ne sommes pas opposés à l'application d'un document de gestion, mais, malheureusement, nous ne pourrons pas le respecter.
En effet, nous avons le devoir de porter à votre connaissance l'impossibilité devant laquelle nous nous trouvons de prendre des engagements de gestion considérant la fréquence, la densité et l'importance des dégâts de grands gibiers causés aux peuplements forestiers.
Nombreux sont les peuplements de jeunes pins plantés à la suite de la tempête du 27 décembre 1999 qui sont condamnés et dont le seul débouché sera la trituration. Les pertes des sylviculteurs causées par la tempête se trouvent ainsi encore aggravées par les dégâts de gibiers.
C'est aussi une perte pour l'Etat qui a financé tous ces reboisements pour finir par «engraisser» les grands cervidés.
Les trop faibles augmentations des plans de chasse ne stoppent pas l'exposition des populations de chevreuils, cerfs dans des proportions totalement incompatibles avec un renouvellement régulier des peuplements.
Dans ces conditions nous ne pouvons pas prendre la responsabilité de signer des Plans de Gestion sous peine de sanctions pour non respect des engagements de gestion durable.
Par ailleurs, de plus en plus de sylviculteurs déjà engagés dans leur PSG vont devoir le faire modifier compte tenu de l'importance du déséquilibre sylvo-cynégétique.
A l'appui de ce «manifeste» vous trouverez ci-joint la liste des signataires en vous demandant expressément de suspendre et/ou de reporter toutes les obligations liées à la présentation ou au renouvellement des documents de gestion durable.
Dans cette attente, nous exigeons la garantie de Monsieur le Préfet de prendre toute disposition dans les plus brefs délais pour mettre fin à cette situation désastreuse pour la régénération forestière.»

Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest a mobilisé ses délégués pour faire signer le plus largement cette pétition.

«Nombre de propriétaires forestiers du Médoc ont reçu récemment un appel du CRPF à propos de la mise en œuvre ou de la régularisation des documents de gestion (Plan Simple de Gestion et/ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, RTG).
A la demande de vos représentants, nous vous prions de faire signer le plus largement possible les propriétaires forestiers concernés afin de soutenir auprès du Préfet de Région, l'impossibilité aujourd'hui de conduire une gestion durable des forêts, respecter les engagements face aux dégâts de grands cervidés.
Plus nous aurons de signataires, plus cette pétition aura de portée et nous vous remercions de faire le nécessaire à cet effet.»



Tarifs des petites annonces

Les annonces concernant les ventes, achats, échanges de forêts : 6,10 € HT la ligne + 3,10 € pour frais de domiciliation au journal. **Elles sont exclusivement réservées aux adhérents du SSSO.**

Les annonces concernant	Pour les non adhérents du SSSO	Pour les adhérents du SSSO
Demande d'emplois	1,52 € HT la ligne	gratuit
Offre d'emplois	3,35 € HT la ligne	gratuit
Matériel divers	3,81 € HT la ligne	gratuit

Petites annonces

- À VENDRE
Tracteur 744 4 RM équipé forêt + landaise 1200 kg.
Tél. 06 08 06 72 06